

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

ITEM 1 Dénomination et adresse de la société :

Baylin Technologies Inc. (la « **Société** »)
4711 Yonge Street, Bureau 500
Toronto, ON M2N 6K8

ITEM 2 Date du changement important :

Les 16 novembre, 17 novembre et 20 novembre 2017.

ITEM 3 Communiqués :

Les communiqués de presse divulguant le changement important ont été diffusés par la Société les 16 novembre, 17 novembre et 20 novembre 2017 par l'intermédiaire de Marketwired (les « **Communiqués de presse** »).

Une copie des Communiqués de presse et de leur traduction française est jointe aux présentes en Annexe « A ».

ITEM 4 Résumé du changement important :

Le 16 novembre 2017, la Société a annoncé avoir conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes mené par Raymond James Ltd. (collectivement, les « **Preneurs fermes** »), en vertu de laquelle les Preneurs fermes ont convenus d'acquérir 6 382 979 actions ordinaires de la Société (les « **Actions ordinaires** ») par placement privé par prise ferme au prix de 2,35 \$ CA par Action ordinaire pour un produit brut total à la Société de 15 000 001 \$ CA (le « **Placement** »).

Le 17 novembre 2017, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente avec les Preneurs fermes visant à augmenter la taille du Placement à 7 340 426 Actions ordinaires pour un produit brut total à la Société de 17 250 001 \$ CA. La Société a également accordé aux Preneurs fermes une option permettant d'acheter jusqu'à 1 101 064 Actions ordinaires supplémentaires pouvant être exercées en totalité ou en partie à tout moment pendant une période de 30 jours suivant la clôture du Placement.

Le 20 novembre 2017, la Société a déposé un supplément de prospectus au prospectus préalable de base de la Société daté du 16 novembre 2017. La Société prévoit que certains de ses administrateurs et dirigeants achèteront jusqu'à 2 806 966 Actions ordinaires aux termes du Placement. En vertu de la participation de ces initiés, le Placement constituerait une « opération avec une personne apparentée » aux termes de la norme multilatérale 61-101 sur *la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (la « NM 61-101 »). Étant donné que cette participation d'initié n'excèdera pas un certain seuil de capitalisation boursière de la Société, la Société se fonde sur des dispenses d'exigence d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires de la NM 61-101. Le Placement devrait être conclu le ou vers le 28 novembre 2017, sous réserve de certaines conditions.

ITEM 5 Description circonstanciée du changement important :

Veuillez vous référer aux Communiqués de presse joints aux présentes à l'Annexe « A ».

ITEM 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102 :

S.O.

ITEM 7 Information omise :

S.O.

ITEM 8 Dirigeant principal :

Toutes informations complémentaires concernant les sujets abordés dans la présente déclaration peuvent être obtenues auprès de Michael Wolfe, le Chef de la direction financière de la Société, qui connaît les détails relatifs aux changements importants décrits dans les présentes et peut être contacté au 416-553-9832.

ITEM 9 Date de la déclaration :

Le 24 novembre 2017.

ANNEXE “A”

Communiqués de presse avec leur traduction française

(ci-joint)



CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À TOUTE PERSONNE QUI SE TROUVE OU QUI RÉSIDE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, AINSI QUE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU DU DISTRICT DE COLUMBIA.

BAYLIN TECHNOLOGIES ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ D'ACTIONS ORDINAIRES PAR PRISE FERME DE 15 MILLIONS \$

Toronto, CANADA, 16 novembre 2017 - Baylin Technologies Inc. (TSX : BYL) (la « Société » ou « Baylin ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Raymond James Ltd., pour le compte du syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « Preneurs fermes »), en vertu de laquelle les Preneurs fermes ont convenus d'acquérir 6 382 979 actions ordinaires de la Société (les « Actions ordinaires ») par placement privé par prise ferme au prix de 2,35 \$ CA par Action ordinaire (le « Prix d'offre »), pour un produit brut total à la Société de 15 000 001 \$ CA (le « Placement »).

La Société a accordé aux Preneurs fermes une option permettant l'achat jusqu'à 957 447 Actions ordinaires supplémentaires pour le Prix d'offre, pouvant être exercée en tout ou en partie en tout temps pour une période de 30 jours suivant la clôture du Placement. Dans l'éventualité où l'option est exercée en entier, le produit brut total du Placement sera de 17 250 001 \$ CA.

La Société versera aux Preneurs fermes des honoraires en argent équivalant à 6,0 % du produit brut total du Placement. La Société entend utiliser le produit net du Placement pour le financement de son expansion dans le marché des antennes de station de base, pour son fonds de roulement et pour d'autres fins générales d'entreprise.

Le Placement est effectué en vertu du prospectus préalable de base de la Société daté du 16 novembre 2017 et les termes du Placement se trouveront dans un supplément de prospectus qui sera déposé auprès des autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières de chacune des provinces et territoires du Canada. Les Actions ordinaires peuvent également être offertes dans les juridictions à l'extérieur du Canada acceptées par la Société et les Preneurs fermes, où les Actions ordinaires peuvent être émises dans le cadre d'un placement privé, exemptées de prospectus, d'inscription ou d'autres exigences similaires.

La date de clôture du Placement est prévue pour le ou vers le 28 novembre 2017 et est sujette à certaines conditions, incluant, sans limitations, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, incluant l'approbation de la Bourse de Toronto.

Les titres auxquels réfère ce communiqué ne sont pas, et ne seront pas, inscrits sous le *United States Securities Act of 1993* (le « U.S. Securities Act ») ou tout autre réglementation en valeurs mobilières des états des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans qu'ils ne soient inscrits ou dispensés des exigences d'inscriptions sous le U.S. Securities Act et toute autre réglementation en valeurs mobilières applicables dans les états des États-Unis. Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation pour acheter des titres aux États-Unis, et il ne doit pas y avoir de vente de ces titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Baylin

Baylin est une entreprise technologique mondiale de premier plan avec plus de 39 ans d'expérience dans la conception, la production et la fourniture d'antennes innovantes. Nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos clients en étant leur partenaire de confiance de la conception initiale à la production, avec un vaste portefeuille de solutions d'ingénierie personnalisées et de produits d'antenne commerciale de pointe.

Pour de plus amples informations :
Relation avec les investisseurs :
Kelly Myles, Directrice du Marketing et des Communications
Baylin Technologies Inc.
kelly.myles@baylintech.com

Mise en garde à propos de l'information prospective

Les énoncés contenus dans ce communiqué de presse contiennent des informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, l'approbation de la Bourse de Toronto, l'échéancier et la réalisation du Placement et l'utilisation anticipée du produit du Placement par Baylin. La réalisation et l'échéancier du Placement reposent sur un certain nombre d'hypothèses, incluant notamment toutes les approbations relatives au Placement seront obtenues, qu'aucun changement défavorable important ne se produira dans les activités de Baylin et qu'aucun événement déclenchant des droits de résiliation aux termes de la convention de prise ferme avec les Preneurs fermes ne survienne. L'utilisation prévue du produit net du Placement par Baylin pourrait changer si le conseil d'administration de Baylin détermine qu'il serait dans le meilleur intérêt de Baylin de déployer le produit du Placement à d'autres fins. Les mots « sera », « s'attendre à », « peut » et des expressions similaires sont destinés à faire partie des déclarations qui identifient les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et les hypothèses formulées par Baylin.



CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À TOUTE PERSONNE QUI SE TROUVE OU QUI RÉSIDE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, AINSI QUE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU DU DISTRICT DE COLUMBIA.

BAYLIN TECHNOLOGIES ANNONCE L'AUGMENTATION DU PLACEMENT PRIVÉ D' ACTIONS ORDINAIRES PAR PRISE FERME PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉ

Toronto, CANADA, 17 novembre 2017 - Baylin Technologies Inc. (TSX : BYL) (la « Société » ou « Baylin ») est heureuse d'annoncer qu'elle a amendé les termes du placement d'actions ordinaires de la Société (les "Actions ordinaires") par prise ferme précédemment annoncé (le "Placement"). Sous les termes amendés du Placement, Raymond James Ltd., à titre d'unique teneur de livre (*book-runner*), pour le compte du syndicat de preneurs fermes incluant Paradigm Capital Inc. à titre de co-responsable (collectivement, les « Preneurs fermes »), a convenu d'acquérir 7 340 426 Actions ordinaires de la Société par placement privé par prise ferme au prix de 2,35 \$ CA par Action ordinaire (le « Prix d'offre »), pour un produit brut total à la Société de 17 250 001 \$ CA.

La Société a accordé aux Preneurs fermes une option permettant l'achat jusqu'à 1 101 064 Actions ordinaires supplémentaires pour le Prix d'offre, pouvant être exercée en tout ou en partie en tout temps pour une période de 30 jours suivant la clôture du Placement. Dans l'éventualité où l'option est exercée en entier, le produit brut total du Placement sera de 19 837 502 \$ CA.

La Société versera aux Preneurs fermes des honoraires en argent équivalant à 6,0 % du produit brut total du Placement. La Société entend utiliser le produit net du Placement pour le financement de son expansion dans le marché des antennes de station de base, pour son fonds de roulement et pour les d'autres fins générales d'entreprise.

Le Placement est effectué en vertu du prospectus préalable de base de la Société daté du 16 novembre 2017 et les termes du Placement se retrouveront dans un supplément de prospectus qui sera déposé auprès des autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières de chacune des provinces et territoires du Canada. Les Actions ordinaires peuvent également être offertes dans les juridictions à l'extérieur du Canada acceptées par la Société et les Preneurs fermes, où les Actions ordinaires peuvent être émises dans le cadre d'un placement privé, exemptées de prospectus, d'inscription ou d'autres exigences similaires.

La date de clôture du Placement est prévue pour le ou vers le 28 novembre 2017 et est sujette à certaines conditions, incluant, sans limitations, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, incluant l'approbation de la Bourse de Toronto.

Les titres auxquels réfère ce communiqué ne sont pas, et ne seront pas, inscrits sous le *United States Securities Act of 1993* (le « U.S. Securities Act ») ou tout autre réglementation en valeurs mobilières des états des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans qu'ils ne soient inscrits ou dispensés des exigences d'inscriptions sous le U.S. Securities Act et toute autre réglementation en valeurs mobilières applicables dans les états des États-Unis. Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation pour acheter des titres aux États-Unis, et il ne doit pas y avoir de vente de ces titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Baylin

Baylin est une entreprise technologique mondiale de premier plan avec plus de 39 ans d'expérience dans la conception, la production et la fourniture d'antennes innovantes. Nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos clients en étant leur partenaire de confiance de la conception initiale à la production, avec un vaste portefeuille de solutions d'ingénierie personnalisées et de produits d'antenne commerciale de pointe.

Pour de plus amples informations :
Relation avec les investisseurs :
Kelly Myles, Directrice du Marketing et des Communications
Baylin Technologies Inc.
kelly.myles@baylintech.com

Mise en garde à propos de l'information prospective

Les énoncés contenus dans ce communiqué de presse contiennent des informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, l'approbation de la Bourse de Toronto, l'échéancier et la réalisation du Placement et l'utilisation anticipée du produit du Placement par Baylin. La réalisation et l'échéancier du Placement reposent sur un certain nombre d'hypothèses, incluant notamment toutes les approbations relatives au Placement seront obtenues, qu'aucun changement défavorable important ne se produira dans les activités de Baylin et qu'aucun événement déclenchant des droits de résiliation aux termes de la convention de prise ferme avec les Preneurs fermes ne survienne. L'utilisation prévue du produit net du Placement par Baylin pourrait changer si le conseil d'administration de Baylin détermine qu'il serait dans le meilleur intérêt de Baylin de déployer le produit du Placement à d'autres fins. Les mots « sera », « s'attendre à », « peut » et des expressions similaires sont destinés faire partie des déclarations qui identifient les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et les hypothèses formulées par Baylin.



CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À TOUTE PERSONNE QUI SE TROUVE OU QUI RÉSIDE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, AINSI QUE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS OU DU DISTRICT DE COLUMBIA.

BAYLIN TECHNOLOGIES ANNONCE LE DÉPÔT D'UN SUPPLÉMENT DE PROSPECTUS

Toronto, CANADA, 20 novembre 2017 - Baylin Technologies Inc. (TSX : BYL) (la « Société » ou « Baylin ») est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé un supplément de prospectus à un prospectus simplifié préalable de base daté du 16 novembre 2017 (le « Supplément de prospectus ») en relation avec le placement de 7 430 426 actions ordinaires de la Société (les « Actions ordinaires ») par prise ferme au prix de 2,35 \$ CA par Action ordinaire (le « Prix d'offre »), pour un produit brut total à la Société de 17 250 001 \$ CA (le « Placement »). La Société a accordé aux Preneurs fermes une option permettant l'achat jusqu'à 1 101 064 Actions ordinaires supplémentaires pour le Prix d'offre, pouvant être exercée en tout ou en partie en tout temps pour une période de 30 jours suivant la clôture de l'Offre. Dans l'éventualité où l'option est exercée en entier, le produit brut total du Placement sera de 19 837 502 \$ CA. Le Supplément de prospectus décrit en détail les termes du Placement et a été déposé auprès des autorités réglementaires en matière de valeurs mobilières de chacune des provinces et territoires du Canada.

Les Actions ordinaires peuvent également être offertes dans les juridictions à l'extérieur du Canada acceptées par la Société et les Preneurs fermes, où les Actions ordinaires peuvent être émises dans le cadre d'un placement privé, exemptées de prospectus, d'inscription ou d'autres exigences similaires.

La date de clôture du Placement est prévue pour le ou vers le 28 novembre 2017 et est sujette à certaines conditions, incluant, sans limitations, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, incluant l'approbation de la Bourse de Toronto.

Il est prévu que certains administrateurs et dirigeants de la Société achèteront jusqu'à 2 806 966 Actions ordinaires dans le cadre du Placement. En vertu de la participation de ces initiés, le Placement constituerait une « opération avec une personne apparentée » aux termes de norme multilatérale 61-101 sur la *protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (la « NM 61-101 »). La Société s'attend à publier une déclaration de changement important, y compris les détails relatifs à la transaction entre parties liées, moins de 21 jours avant la clôture du Placement, ce que la Société a jugé raisonnable dans les circonstances afin de pouvoir se prévaloir d'occasions de financement potentielles et compléter le Placement de manière expéditive. La Société se fonde sur les dispenses aux exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires de NM 61-101.

Les titres auxquels réfère ce communiqué ne sont pas, et ne seront pas, inscrits sous le *United States Securities Act of 1993* (le « U.S. Securities Act ») ou tout autre réglementation en valeurs mobilières des états des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans qu'ils ne soient inscrits ou dispensés des exigences d'inscriptions sous le U.S. Securities Act et toute autre réglementation en valeurs mobilières applicables dans les états des États-Unis. Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation pour acheter des titres aux États-Unis, et il ne doit pas y avoir de vente de ces titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Baylin

Baylin est une entreprise technologique mondiale de premier plan avec plus de 39 ans d'expérience dans la conception, la production et la fourniture d'antennes innovantes. Nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos clients en étant leur partenaire de confiance de la conception initiale à la production, avec un vaste portefeuille de solutions d'ingénierie personnalisées et de produits d'antenne commerciale de pointe.

Pour de plus amples informations :
Relation avec les investisseurs :
Kelly Myles, Directrice du Marketing et des Communications
Baylin Technologies Inc.
kelly.myles@baylintech.com

Mise en garde à propos de l'information prospective

Les énoncés contenus dans ce communiqué de presse contiennent des informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, l'approbation de la Bourse de Toronto, l'échéancier et la réalisation du Placement et l'utilisation anticipée du produit du Placement par Baylin. La réalisation et l'échéancier du Placement reposent sur un certain nombre d'hypothèses, incluant notamment toutes les approbations relatives au Placement seront obtenues, qu'aucun changement défavorable important ne se produira dans les activités de Baylin et qu'aucun événement déclenchant des droits de résiliation aux termes de la convention de prise ferme avec les Preneurs fermes ne survienne. L'utilisation prévue du produit net du Placement par Baylin pourrait changer si le conseil d'administration de Baylin détermine qu'il serait dans le meilleur intérêt de Baylin de déployer le produit du Placement à d'autres fins. Les mots « sera », « s'attendre à », « peut » et des expressions similaires font partie des déclarations qui identifient les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et les hypothèses formulées par Baylin.